

Monsieur Didier GUILLAUME
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07



COMMISSION
DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 27 mars 2020

Réf : AFFECO_2020_0057

Monsieur le Ministre,

À mon initiative, les Sénateurs membres de la commission des affaires économiques se sont réunis en visioconférence ce vendredi 27 mars matin afin de partager collectivement les retours de terrain, dont ils sont destinataires, relatifs aux conséquences économiques de la crise sanitaire que traverse notre pays.

Ces réunions exceptionnelles de notre commission se poursuivront tout au long de la crise et je vous transmettrai, régulièrement, par courrier, les préoccupations de nos commissaires relevant de vos compétences pour vous aider à améliorer encore l'efficacité des mesures d'urgence que le Gouvernement est amené à prendre pour limiter les conséquences de la crise actuelle.

Dix jours après le début du confinement, les préoccupations dont nous souhaitons vous faire part concernent à la fois la production et la distribution.

Au niveau de la production, au-delà des problèmes que vous avez bien identifiés¹, le premier défi à relever doit être de garantir un approvisionnement sans faille des commerces alimentaires, ce qui passe par un maintien de toutes les activités nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne productive.

Le manque criant de masques, de gels hydroalcooliques ou de blouses rend aujourd'hui impossible la garantie de bonnes conditions sanitaires aux employés du secteur. Cette question est une priorité.

¹ Manque de main d'œuvre saisonnière dans certaines productions, risques en matière de ressources humaines et d'approvisionnement sur les sites industriels mais également dans certaines grandes surfaces, baisse de la consommation de produits frais notamment.



Des risques de pénuries en intrants, notamment en fertilisants, existent et sont de nature à mettre à mal certaines productions en grandes cultures. Une action résolue afin d'assurer un approvisionnement minimal et afin d'éviter tout mécanisme de surstockage pourrait être entreprise au niveau préfectoral.

Ces ruptures d'approvisionnement existent, au reste, pour les emballages des denrées alimentaires, alors que la grande distribution en exige davantage afin de rassurer les consommateurs et que certains sont essentiels pour permettre le transport dans les conditions sanitaires habituelles.

Se pose également la question du transport des denrées. Or les tensions rencontrées à ce stade dans ce secteur se traduisent, en pratique, par une hausse des coûts logistiques pour de nombreux industriels.

À cet égard, pourquoi ne pas imposer la gratuité des péages durant la durée du confinement ? En plus de réduire le coût des transports pour les approvisionnements alimentaires et d'améliorer la fluidité du trafic en incitant à l'utilisation des autoroutes par les transporteurs, cette mesure serait un acte de reconnaissance solennelle de la Nation envers toutes les femmes et tous les hommes travaillant, jour et nuit, à assurer le maintien des activités essentielles de notre pays, notamment le personnel soignant.

Certaines filières agricoles sont, en outre, particulièrement pénalisées par la période actuelle.

Je ne doute pas que vous portez une attention particulière au secteur laitier, exposé à un risque de surproduction qui pèsera, durablement, sur les cours si rien n'est fait. La mobilisation urgente d'une aide à la réduction de production est nécessaire au niveau européen, comme cela avait été le cas en 2016. Il conviendra néanmoins de ne pas, par effet de ricochet, impacter trop lourdement le secteur de la viande bovine qui pour le moment résiste. Enfin, sur ce sujet, repousser la date d'autorisation de don de lait du 15 février au 30 juin nous paraîtrait être une idée généreuse au regard de la situation.

Une autre négociation européenne doit s'ouvrir, dès aujourd'hui, sur le sujet du secteur sucrier et éthanolier. Même si cette situation n'est pas directement due à l'épidémie actuelle, la chute des cours menace à terme une filière sortant exsangue de la crise précédente. D'autres sites de production français pourraient être menacés, les effets de cette crise menaçant de s'ajouter à terme aux effets économiques plus larges de la crise liée au Covid-19. Des décisions de fermeture du marché européen à l'importation d'éthanol ne devraient-elles pas être envisagées ?

Des filières, plus petites mais jouant un rôle majeur dans certains terroirs, sont également gravement menacées. Je pense d'abord à celle qui ont vu se



fermer, du jour au lendemain, le marché de la restauration hors foyer alors qu'elles y vendaient la quasi-intégralité de leur production. Les bâtiments d'élevage de pigeons ou certains producteurs d'ovoproduits sont concernés. Je pense également aux producteurs de fromages sous signes de qualité, le plus souvent fermiers, qui, à défaut notamment du rayon coupe en grande surface, de la restauration hors foyer et des marchés, n'ont d'autres choix que de réduire drastiquement leurs productions. Je pense enfin aux productions saisonnières de fruits et légumes, de plantes vivaces, de fleurs, bien sûr, mais également aux viandes d'excellence issues de nos filières ovines et caprines qui vont être lourdement pénalisées par la modification des comportements et la réduction de la fréquence d'achat des consommateurs en grandes surfaces. Pour ces productions saisonnières, l'encadrement des promotions issu de la loi Egalim pourrait être très problématique en ces temps de crise, s'il se révélait nécessaire de procéder à du dégageant.

Dès aujourd'hui, l'État pourrait fournir des aides pour favoriser le stockage privé de ces produits afin d'éviter un gaspillage alimentaire qui ne serait pas compris par nos citoyens et qui aboutirait à une destruction dramatique de la valeur et une disparition de capacités de production à moyen terme.

La grande distribution semble avoir également un rôle à jouer en garantissant, temporairement, un approvisionnement national le plus large possible. Les acteurs semblent l'avoir accepté pour certains produits comme les fruits et légumes, ce dont il faut se féliciter. Pourquoi ne pas le garantir pour d'autres produits ? Il en va du maintien de nos savoir-faire traditionnels.

L'horticulture est un cas très problématique puisque le travail d'une année est aujourd'hui en suspens. Ne serait-il pas possible d'autoriser la vente de plants et fleurs au moins au sein de marchés pour permettre une partie d'écoulement, en obéissant aux mêmes exigences de précaution sanitaires que pour les produits strictement alimentaires ?

Au niveau de la distribution justement, les commissaires se sont inquiétés de l'impact considérable de la fermeture de nombreux marchés de plein air sur les producteurs agricoles, notamment les plus investis dans les ventes en circuits courts. Tout en insistant sur la nécessité d'imposer un respect strict des règles sanitaires requises pour endiguer l'épidémie, nous estimons qu'il est possible, au niveau local et en accord avec les préfets, de permettre davantage de réouverture de marchés, dans le plein respect des annonces du Premier ministre. Le cas de l'Île-de-France est très sensible puisque presque aucune autorisation n'y est donnée.

De même, des instructions ministérielles doivent urgemment clarifier les règles applicables aux consommateurs souhaitant s'approvisionner directement à la ferme. Trop de nos concitoyens sont empêchés, lors de contrôles, de se rendre dans ces commerces de proximité, pourtant de nature à désengorger certaines grandes surfaces.



Enfin, pour valoriser ces produits, certaines initiatives locales consistant à développer des plateformes d’approvisionnement territorial, au plus proche du consommateur, mériteraient d’être généralisées.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de nous informer sur la façon dont vous pensez pouvoir prendre en compte ces observations qui n’ont pour vocation que d’essayer d’améliorer l’efficacité de la riposte à la crise.

Enfin, je solliciterai également auprès de vos services l’organisation de votre audition devant notre commission de manière dématérialisée dans les prochains jours. Parallèlement, il me semble impératif de maintenir une communication fluide entre vos services et les administrateurs en charge des dossiers au Sénat afin d’assurer un partage des informations nécessaires.

Je vous remercie vivement de l’appui que vous voudrez bien nous apporter dans le cadre de nos travaux menés au profit de l’intérêt général et vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma considération distinguée.



Sophie PRIMAS